

Série 3.

5. Identifiez la phase d'exécution des dépenses qui constitue un acte administratif par lequel l'ordre est donné de payer la dette du pouvoir central : **(EXETAT 2019)**
- Engagement de la dépense.
 - Liquidation de la dépense.
 - Ordonnancement de la dépense.
 - Paiement de la dépense.
 - Comptabilité d'engagement.
6. Le contrôle administratif qui porte sur la régularité des opérations des recettes et dépenses est exercé par : **(EXETAT 2019)**
- Le comptable public.
 - L'ordonnateur.
 - L'inspection générale des finances.
 - Les organes délibérants.
 - Le contrôleur budgétaire.

Série 4.

7. Identifiez la phase d'exécution des dépenses qui est un acte par lequel le pouvoir central se libère de sa dette : **(EXETAT 2019)**
- Engagement de la dépense.
 - Liquidation de la dépense.
 - Ordonnancement de la dépense.
 - Paiement de la dépense.
 - Comptabilité d'engagement.
8. Le contrôle administratif qui porte sur la réalisation des recettes et l'exécution des dépenses est exercé par : **(EXETAT 2019)**
- Le comptable public.
 - L'ordonnateur.
 - L'inspection générale des finances.
 - Les organes délibérants.
 - Le contrôleur budgétaire.